



**MAIRIE** - adresse : 10 rue de Fislis—68480 WERENTZHOUSE

Téléphone : 03.89.40.42.34 Fax : 03.89.08.21.95

Mail : [mairie@werentzhouse.fr](mailto:mairie@werentzhouse.fr)—Site internet : [www.werentzhouse.fr](http://www.werentzhouse.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/werentzhouse>

Illiwap : s'inscrire sur [https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-werentzhouse\\_68363](https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-werentzhouse_68363)

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi 8h30-12h00 et 14h-19h—Mardi et jeudi : 14h-17h—mercredi et vendredi : 8h30-12h

Permanence Maire et Adjoints : chaque lundi de 18 h à 19 h (sans rendez-vous) ou sur rendez-vous (appeler le secrétariat)

Décharge du Buchholtz (déchets verts) : de 10 h à 12 h (mars à avril et septembre à novembre : tous les samedis ; décembre à février et mai à août : premier samedi du mois)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Bâtiment 3—quartier Plessier—68130 ALTKIRCH -Tél. : 03.89.08.36.20 - mail : [accueil@cc-sundgau.fr](mailto:accueil@cc-sundgau.fr)

Compétences : eau potable, assainissement, ordures ménagères, tri sélectif, petite enfance, crèche,

Multi-accueil, relais des assistantes maternelles, accueil périscolaire, restauration scolaire...

### CONTACTS

ORDURES MENAGERES-TRI-DECHETTERIE : antenne d'Altkirch (tél. : 03.89.08.36.24—mail : [bien-trier@cc-sundgau.fr](mailto:bien-trier@cc-sundgau.fr)) -

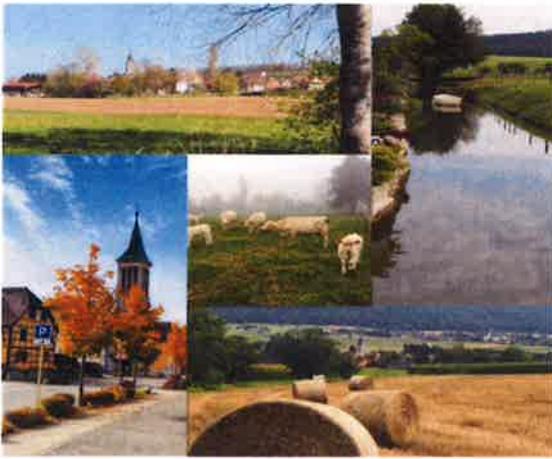
Les sacs à tri et à biodéchets peuvent être retirés à la mairie de Werentzhouse

L'antenne de Waldighoffen est fermée au public (sauf pour le pôle enfance –jeunesse : veuillez sonner)

EAU, ASSAINISSEMENT ET URGENCE FUITE D'EAU : numéro d'astreinte : 03.89.25.83.21

Questions administratives : appeler le 03.89.08.47.57

ASSOCIATION	CONTACT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. DOMINGUEZ Cédric	03.89.70.54.69	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. PROBST Patrice	03.89.08.20.52	
ACSL	M. WELKER Christian M. RAUSER Christian	06.07.11.31.29 06.45.02.09.90	Gestion salle polyvalente et réservations
ASSOCIATION ILL DETENTE	Mme MISSLIN Bernadette	03.89.40.44.69	Cours de DO-IN
ASSOC. DE JUMELAGE AVEC VASSELAY	Mme LINDER Jocelyne	03.89.40.30.07	
ASSOC. DU MUSEE DES AMOUREUX ET DU PATRIMOINE SUNDGAUVIEN	Mme GRIMLER Geneviève	03.89.40.50.47	
SUND'GO'THAI ANIMATION	M. GUTZWILLER Eric	06.19.44.13.60	
CLUB DU 3EME AGE	Mme MONA Brigitte	03.89.40.33.95	
CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE	M. VILLERMET Mickaël	03.89.08.22.03	
GROUPE THEATRAL DE WERENTZHOUSE	Mme KLOPFENSTEIN Nicole	03.89.40.40.71	
UNION SPORTIVE	Mme BLIND Mélanie	06.31.63.28.66	Tennis de table
ACCW	Mme STACKLER Annette	03.89.40.44.49	Organisation marché de Noël et autres manifestations
ASSOC. KLIKA OHNA MASS	M. KEMPF Cédric	S'adresser à la mairie	



# EDITO DU MAIRE

*"Vénération ce qui se tient devant nous. Se garder des espérances. Jouir de ce qui s'offre. Se contenter du monde. Lutter pour qu'il demeure." (Extrait de La panthère des neiges de Sylvain Tesson). Une belle citation pour une belle année !!*

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Nous en sommes à deux ans d'une crise sanitaire qui bouleverse en profondeur nos modes de vie : que ce soit au travail, en famille, entre amis, tous nos actes sont impactés peu ou prou par la circulation du virus et la nécessité de s'en protéger.

Si l'année qui vient de s'écouler nous a permis de renouer avec certains plaisirs simples de la vie, comme se retrouver en famille, se réunir entre amis, se divertir, pratiquer notre sport favori ou encore partager un bon repas au restaurant, 2022 ne doit pas pour autant nous faire oublier que la crise que nous traversons continue de perturber notre quotidien et de faire régner un voile d'inquiétude dans le monde entier. Nous allons devoir continuer à nous adapter collectivement pour préserver la santé de tous et mon plus grand souhait, est que nous puissions, à présent, tous ensemble vaincre ce fléau.

**Cette crise nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble.**

Garder le cap, c'est ce que nous faisons en tant qu'équipe municipale, épaulée par nos agents. Je remercie nos agents communaux pour leur implication et leur engagement au maintien des services de qualité pour nos concitoyens. En permanence, nous nous adaptons aux évolutions de la situation sanitaire pour organiser du mieux possible la vie de la commune. Nous inventons, nous anticipons, nous nous renouvelons. Nous agissons, nous faisons ; parfois nous devons défaire et imaginer d'autres possibles lorsque nous devons annuler des festivités ou des animations pour les proposer sous des formes différentes. Garder le cap, c'est conserver notre formidable capacité à résister, endurer, et transformer.

Il est heureux que le bout du tunnel soit maintenant à portée de nos mains. Plus que jamais nous avons besoin de faire société pour imaginer demain et découvrir ensemble le goût de l'avenir. Forts de nouveaux projets, nous construirons ensemble cette nouvelle année, pour la vie de notre village, le bonheur de Tous, et **redonner ainsi à nos enfants ce que nous leur devons le plus : la perspective de lendemains heureux.**

**2022**, année chargée pour l'organisation des bureaux de vote et pour la mobilisation des électeurs ! **Une année électorale importante**, avec la présidentielle, les dimanches 10 et 24 avril, suivie des législatives les dimanches 12 et 19 juin, qui définira le paysage politique pour les 5 années à venir. La course à l'Elysée est déclarée, les candidats sont connus et se battent déjà comme des lions dans une arène, pour être le candidat idéal dont notre pays aura besoin. Cette élection représente, comme vous le savez, une échéance majeure pour la vie démocratique de notre pays. Je ne donnerai pas de consignes de vote car ceci appartient au passé de la politique, mais je continuerai à défendre les valeurs de notre France, à veiller au respect de l'autre et de nos institutions. **Je vous encourage donc à voter afin de faire fonctionner notre démocratie.**

Au niveau communal, l'année 2022 sera dans la continuité de notre programme dans un cadre budgétaire maîtrisé, qui nous laisse parfois peu de marges de manœuvre. Nous devons préparer l'avenir dans un climat de convivialité et d'entraide, qui caractérise les petites communes rurales.

Nous travaillons au quotidien pour que nos projets avancent, pour que notre environnement soit le plus agréable possible, pour adapter notre village au mode de vie actuel.

Je continuerai à attacher une attention toute particulière à la rénovation et à la mise en valeur de notre patrimoine, symbole de notre histoire et de nos racines...

Ainsi, malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, nos 2 demi-journées CITOYENNES ont été une grande réussite : une météo idéale, une forte mobilisation, plusieurs chantiers et de belles réalisations pour améliorer notre cadre de vie mais surtout pour se retrouver. Je tiens à remercier chaleureusement les participants pour leur engagement, ce qui démontre à quel point le vivre ensemble est important et je vous donne, dès à présent, rendez-vous le samedi 21 mai 2022 pour une nouvelle édition.

Le projet de zone de loisirs suit son cours et une mission d'assistance à maître d'ouvrage a été confiée à l'ADAUHR, cabinet d'études en charge d'élaborer le programme d'aménagement. Vu le contexte économique actuel, l'évolution des prix impacte sérieusement le projet et nous allons devoir revoir nos ambitions à la baisse et nécessairement réaliser les travaux en plusieurs phases...

Voilà, nos cigognes sont déjà de retour et avec elles, le Printemps qui pointe le bout de son nez, marque-t-il, enfin, le retour à la vie d'avant, pleine de libertés, de festivités, de rencontres et d'avenir ?



Vous souhaitant une bonne lecture, je terminai mon propos par une citation d'Antoine de Saint-Exupéry :

" Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible "

Au plaisir de vous rencontrer,  
Eric Gutzwiller, votre Maire.





# Extraits des délibérations du Conseil Municipal

## Séances des 4 octobre—6 décembre 2021—7 février 2022

La version intégrale est consultable sur le site de la commune ([www.werentzhouse.fr](http://www.werentzhouse.fr)) et affichée en mairie

Membres du Conseil Municipal : M. GUTZWILLER Eric, Maire

Adjoints au Maire : MM. et Mme WOLF Hubert, MANGOLD Karine, CHONG KEE Sténio, MATHIOT Denis

Conseillers municipaux : MM. et Mmes ANTHONY Audrey, BILGER Christophe, IDRIS Grégory, KLOPFENSTEIN Nicole, LACHAT Claudia, LAMY Julien, LE FAVI Mario, MONA Brigitte, MULLER Sylvie, THEURILLAT Jonathan

Absents :

Séance du 4 octobre : Mme ANTHONY Audrey (excusée, procuration donnée à M. WOLF Hubert) ; M. LAMY Julien (excusé, sans procuration donnée) ; Mme MONA Brigitte (excusée, procuration donnée à Mme MANGOLD Karine) ; M. IDRIS Grégory (absent non excusé)

Séance du 6 décembre : M. LAMY Julien (excusé, procuration donnée à Mme ANTHONY Audrey), IDRIS Grégory (non excusé).

Séance du 7 février : M. MATHIOT Denis (excusé, procuration donnée à GUTZWILLER Eric, Mme ANTHONY Audrey (excusée, procuration donnée à M. LAMY Julien), M. IDRIS Grégory (non excusé).

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **SALLE POLYVALENTE—réfection du parquet**

L'ACSL sollicite une participation de la commune pour la réfection du parquet de la grande salle (salle polyvalente). Le devis des ets KOEHL de Leymen arrêté à 8400 € TTC a été approuvé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (hormis une abstention de M. WOLF Hubert) décide de prendre 3000 € HT à sa charge. La participation de l'USW s'élève à 1000 €.

### **VOTE DE CREDITS**

Le conseil municipal approuve les votes de crédits suivants (à prélever sur le compte des dépenses imprévues ou sur des comptes inutilisés) : travaux de voirie dans la rue des chênes : 5800 € ; travaux de voirie rue de Bâle : 1150 € ; acquisition d'un panneau d'affichage libre : 1800 € ; travaux sur fontaines : 3250 € ; acquisition de parcelles terrain : 12000 € ; remplacement de la chaudière logement 1er étage mairie : 4950 € ; branchement électrique distributeur à pizzas : 3200 € ; remplacement du cadran de l'horloge de l'église : 3200 € ; installation de caméras 2ème tranche : 15000 €

### **CARTE D'ACHAT PUBLIC**

Une carte d'achat public sera commandée auprès de la Caisse d'Epargne afin de permettre l'achat de fournitures spécifiques sur des sites internet (limité à 2000 € par mois ; cotisation : 12 €/mois ; commission de 0.40 % sur le montant des transactions).

## **SUBVENTIONS ACCORDEES**

- GAS (Groupement d'Action Sociale du personnel) : 90 € par agent et par an ; 30 € à l'Association des Amis du mémorial Alsace-Moselle ; Ass. Part'âge Waldighoffen : 100 € ; Amis de Luppach : 100 € ; Fondation du Patrimoine : 75 € ; Conservatoire des sites alsaciens : 25 €.
- demande de subvention classe de mer du 25 au 29.04.22 (classe bilingue de Waldighoffen) : coût pour 5 jours - 286 € par participant. A la charge des familles au maximum : 140 €. Un enfant domicilié dans la commune est concerné. Le conseil municipal, considérant qu'il s'agit d'une classe bilingue et qu'il avait été décidé par délibération du 6.10.2014 que les demandes pour classes bilingues seraient étudiées au cas par cas, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (hormis une abstention de M. LAMY Julien via la procuration donnée à Mme Audrey ANTHONY) d'accorder une subvention de 100 € au maximum par élève ; il devra être justifié que les parents acquittent un montant au moins identique à la participation par enfant. Dans le cas contraire, la subvention sera minorée.
- Il ne sera pas donné suite aux autres demandes.

## **SUBVENTIONS ACCORDEES**

Le maire est autorisé à déposer toutes demandes de subventions auprès de tous organismes pour tous les programmes inscrits au budget primitif 2022 ou approuvés en pré-programmation.

## **MEDAILLES**

Ont été décernés le titre d'Adjoint honoraire à M. MONA Bernard pour les services accomplis en qualité de Conseiller Municipal et d'Adjoint de 2001 à 2020 et la médaille communale et départementale aux agents : Catherine ABT (30 ans) – Laurent RAVRY (20 ans). Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon d'achat de 100 € à chacun des récipiendaires, à valoir au restaurant au Cheval Blanc de Feldbach.

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire explique : Smart Pizza sis à Bisel envisage d'installer un distributeur de pizzas près de l'aire de jeux. Si nous donnons un avis favorable, il conviendra de prévoir un branchement électrique triphasé et une convention d'occupation du domaine public. Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette installation et fixe la redevance à 100 € mensuels ; une convention d'occupation du domaine public sera signée.

## **PREPROGRAMMATION 2022**

Le conseil municipal examine les propositions de programmes et acquisitions en investissement pour 2022. Hormis les crédits à prévoir pour les chantiers et acquisitions en cours, sont retenus : acquisition de terrains divers ; mise aux normes de poteaux d'incendie ; crédits pour la journée citoyenne ; mise en place de caméras ; acquisition de matériel pour l'atelier communal ; construction d'un hangar de stockage et aménagement de box ; réfection du couloir principal de desserte des logements de la mairie ; travaux dans les locaux de travail ; mise en leds de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux ; église : remplacement du cadran de l'horloge ; étude et tranche 1 : aménagement d'une zone de loisirs ; travaux divers sur voirie et bâtiments ; achat d'un tracteur d'occasion ; budget participatif ; suite modernisation du cimetière ; réfection d'un chemin forestier ; acquisition d'illuminations de Noël.

# **AFFAIRES DOMANIALES**

## **GESTION DE LA FORET**

### **PREVISIONS DE TRAVAUX EN FORET**

Descriptif	Quantité	Unité	Montant estimé HT
<u>Travaux de maintenance</u> Entretien du périmètre : parcelles 3r ; 8a	2600	MLI	900
<u>Travaux sylvicoles</u> Dégagement de plantation ou semis artificiel - parcelle 10a Toilettage après exploitation - parcelle 11r Intervention en futaie irrégulière - parcelles 12r Cloisonnement d'exploitation : ouverture - parcelles 3r ; 8a Cloisonnement d'exploitation : maintenance - parcelles 3r ; 8a	0.2 4.5 9.00 4.50 4.50	ha Ha Ha Km km	4010
<u>Travaux d'infrastructure</u> Travaux empierrement de route forestière en terrain naturel	0.10	H	4640
<u>Travaux divers</u> Abattage d'arbres d'un dia supérieur à 0.30 m ; sécurisation des bois de chauffage	1.00	FO	320
<b>TOTAL HT</b>			<b>9870</b>

Travaux de maintenance : sera réalisé par la commission forêt ou lors de la journée citoyenne.

Travaux d'infrastructure : il s'agit du projet de réfection du chemin près des sources ; une demande de subvention sera déposée dans un premier temps

Les honoraires ONF sont en sus.

### **BILAN FINANCIER**

M. CAPRON Brewal, garde-forestier est présent. Il explique les bilans comptables des dernières années. La gestion de la forêt est actuellement déficitaire. Plusieurs explications

- énormément de grumes étaient de mauvaise qualité et nécessitaient des opérations de câblage ; il serait également opportun de couper les bois avant qu'ils ne soient trop gros (risque de moindre qualité) ; pour les prochaines années, il n'y aura plus de gros bois, sauf en parcelles 3, 2 et 12. M. Capron propose que la commune fixe chaque année un budget de coupe maximal pour les bois secs afin de mieux maîtriser les coûts
- la commune ne souhaitait pas contractualiser jusqu'à présent ; M. Capron conseille de tester ce système qui permet de garantir les prix et prive la commune de bonnes opportunités
- la flambée du prix du bois ne profite pas aux communes mais aux marchands de bois
- peu d'offres dans le Haut-Rhin lors des ventes (il y a peu de scieries dans le secteur), donc peu de concurrence.

### **AUTRES POINTS TRAITES PAR M. CAPRON**

- le chemin forestier qui permet le débardage des bois coupés récemment en parcelle forestière 11 est impraticable, car situé dans le périmètre des sources. Une réfection est nécessaire tenant compte du périmètre de protection rapproché des sources (matériaux adaptés). Un devis a été demandé aux ets ROKEMANN de Waldighoffen. Il s'élève à 16143.36 € TTC. Le maire est chargé de déposer une demande

de subvention (fonds européens).

- bois d'affouage : le prix de 48 € ne couvre plus les frais d'exploitation ; il regrette que la valeur des bois ne soit pas prise en compte. Le conseil municipal décide de fixer le prix à 50 € le stère débardé. Le prix du m3 de BIL est fixé à 40 € HT.
- SIGFRA : en mars il n'y aura plus que deux bucherons ; ils ne pourront effectuer que des travaux sylvicoles
- tous les bois du mois de novembre ont été vendus : les prix restent bas

### **INSTALLATION DE CAMERAS**

M. le Maire explique que l'avancement des dossiers de demande de subvention au titre du programme d'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites de la mairie, église, atelier communal, salle polyvalente nous permet de faire aboutir le projet. Plusieurs devis avaient été demandés et étudiés ; le maire propose de retenir le projet de l'entreprise EIFFAGE, agence de Mulhouse, le plus complet et le plus adapté. Le devis réactualisé à ce jour pour l'ensemble du programme s'élève à 37234.16 € HT, inclus la tranche salle polyvalente. Il rappelle également que le budget primitif 2021 ne prévoyait que la tranche 1 (sans le site de la salle polyvalente), soit 30000 € TTC (compte ID 2188). Le maire propose de réaliser l'ensemble des travaux soit 44680.99 TTC. Se rajouteront également quelques panneaux d'indication. Les subventions notifiées à ce jour s'élèvent à 20607.91 € (hors Région). Mme ANTHONY Audrey exprime son opposition à ce programme et estime que le financement d'autres travaux plus importants ou plus urgents doivent être prioritaires (ex : toiture de l'école maternelle à Durmenach).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, hormis deux voix contre de Mme ANTHONY Audrey (dont une voix au titre de sa procuration reçue de M. LAMY Julien), décide de confier les travaux de fourniture et pose d'une vidéoprotection pour l'ensemble des sites précités à EIFFAGE suivant devis réactualisé du 18.11.2021, soit 37234.16 € HT.

### **PROJET D'URBANISME AU DROIT DE LA RUE DES CHENES**

Une demande de CU opérationnel n° 06836321E2011 (SCP KOENIG) a été déposée au nom du propriétaire des parcelles n° 277 et 278 – section 3. Le passage des voies et réseaux doit se faire par une parcelle communale (domaine privé – section 3 parcelle 144) qui relie la propriété à la rue des chênes. Le service instructeur a proposé un avis négatif notamment car ce projet ne garantit pas la desserte de l'ensemble de la zone AU. Le maire propose que la parcelle n° 278 soit cédée à la commune afin de sécuriser l'accès et la viabilité aux parcelles qui suivent (il conviendra alors de déterminer les conditions de participation des propriétaires/constructeurs).

### **ACQUISITION DE TERRAINS DANS LA RUE DES SAPINS**

Afin de faciliter le passage des réseaux notamment dans le cadre d'un potentiel aménagement de la zone AU rue du vignoble, il est décidé d'acquérir la parcelle n° 1—section 1 et deux fractions de la parcelle 177—section 3 soit environ 2 ares pour un prix de 9500 € nets. Les frais divers sont à la charge de la commune.

### **CIMETIERE**

- un règlement a été rédigé (compétence du Maire) qui est actuellement vérifié
- proposition de réalisation d'une plateforme, tri des déchets suivant plan établi par M. WOLF : des devis seront demandés.
- reste à faire : nom sur jardin du souvenir et ossuaire ; acquisition d'un logiciel ; construction d'une plateforme ; aménagement tri ; fuite d'eau ; vitrine extérieure

- les tarifs ont été fixés compte-tenu des investissements réalisés (voir point spécifique du bulletin)

### **AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS**

Le conseil confie une mission d'assistance à maître d'ouvrage à l'ADAUHR de Colmar. Leur proposition de contrat s'élève à 6895 € HT (élaboration du programme d'aménagement ; organisation de la contractualisation ; assistance au suivi des études d'adéquation ; programme projet).

### **REALISATION D'UNE ZONE DE LOISIRS**

M. le Maire explique : M. Jaeger de l'ADAUHR nous a remis ses propositions d'adaptation du premier devis établi par entreprise. Les commissions dédiées se sont réunies pour en discuter ; un projet est remis aux conseillers municipaux. Le maire propose une réalisation en trois tranches : tranche 1 : aménagement principal ; tranche 2 : aménagement du secteur salle polyvalente/zone de loisirs ; tranche 3 : volet paysager. Un maître d'œuvre devra être nommé (consultation simple).

Estimation des coûts HT (uniquement travaux, hors honoraires et frais annexes) : Phase 1 : 230 000 € ; Phase 2 : 132 000 € ; Phase 3 : 15 000 €.

Les demandes de subvention actuellement instruites sont les suivantes :

Montant subventionnable (devis ID VERDE inclus options + apport de terre végétale) : 170 490 € HT

Département : 30000 € (soit 40 % de 75000 €) ; Région ; 56262 € (soit 30 % de 187539 € -pour info, rajouté 10 % dépenses imprévues) ; DETR : 46601.7 € (soit 30 % de 155339 €). Il conviendra, si le projet est retenu, de déposer des subventions complémentaires.

M. CHONG KEE Sténio estime qu'il sera nécessaire de recourir à un emprunt si ce coût d'objectif est retenu et n'y est pas favorable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve globalement les propositions de l'ADAUHR en date du 7.02.2022 et notamment les propositions d'aménagement
- néanmoins, compte-tenu des possibilités budgétaires, décide de limiter le coût d'objectif de ce programme à 270 000 € HT (travaux principaux hors volet paysager) ; à ce montant se rajouteront les frais annexes comme les honoraires divers, contrôles...
- demande un descriptif plus détaillé des différents postes, afin de pouvoir faire des choix en toute connaissance de cause ; charge les commissions « vivre ensemble » et « forêt, espaces verts, verger » de déterminer les postes à retenir et de fixer les tranches de travaux ; autorise le maire à lancer une consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre ; autorise le maire à déposer les demandes de subvention sur ces bases

## **AFFAIRES GENERALES**

### **CONTRAT AVEC LA SPA**

M. le Maire indique que le contrat fourrière SPA 2019-2021 est à renouveler. Le conseil municipal donne son accord.

Prestations : capture des animaux errants (chats, chiens et NAC) ; ramassage d'animaux décédés sur la voie publique (de moins de 40 kg) ; prise en charge des animaux des personnes hospitalisées ou incarcérées (15 jours max – frais facturés) ; prise en charge des animaux trouvés blessés.

Principales conditions : prix par habitant : 0.77 € en 2020 – 0.78 € en 2021 – 0.79 € pour 2022 - augmentation d'un centime chaque année. Effet du contrat : un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

## **EMPLOI COMPETENCE**

Le maire explique le dispositif « parcours emploi compétence » et propose d'engager une personne pour seconder l'agent de maîtrise.

**Conditions :** CDD de 6 à 12 mois, 20 à 35 h par semaine (création du poste) ; financement par l'Etat d'une partie du contrat (max 30 h de prise en charge ; 65 % pour les moins de 26 ans ; 80 % pour les RSA ; 45 à 55 % si chômeur de longue durée). Il sera nécessaire de souscrire à une couverture pour les indemnités de chômage à la fin du dispositif (taux patronal : 4.05 %). En contrepartie de l'aide, il conviendra de prévoir des formations pour l'agent au vu des tâches qui lui sont confiées (ex : habilitation électrique)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Entretien des espaces verts : tonte, désherbage, débroussaillage, arrosage ; Divers travaux d'entretien des bâtiments et des voiries ; durée du contrat : 12 mois ; durée hebdomadaire de travail : 35 heures ; rémunération : SMIC

- décide l'adhésion de la commune auprès du régime d'Assurance Chômage (adhésion révocable des employeurs publics)

## **PERSONNEL COMMUNAL—CONTRAT PREVOYANCE (à la charge des employés)**

Le Conseil municipal, en accord avec les agents, valide la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Par ailleurs, un débat est engagé à propos de l'évolution de la participation de la commune aux mutuelles maladie et prévoyance, à la charge des employés, à compter de 2025.

## **RGDP**

Le maire est autorisé à signer avec le CDG54 une convention pour une mission mutualisée d'accompagnement à la mise en place de la RGPD . Coût : 0.057 % de la masse salariale annuelle.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU**

### **RAPPORTS 2021**

Les rapports d'activité 2021, rapports sur l'élimination des déchets, eau potable et assainissement 2021 sont examinés par le conseil municipal, sans observations. Ils sont librement consultables sur simple demande au secrétariat.

### **SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE**

Un service de conseil en énergie partagée a été mis en place par la Comcom. L'interlocuteur de la commune désigné est M. WOLF Hubert.

### **PLUi SECTEUR CENTRE**

Le maire explique : dans le cadre du projet de PLUi du secteur Centre (incluant les communes du PLUI III et Gersbach ainsi que Feldbach, Bisel et Riespach), un projet de charte de gouvernance sera soumis au conseil municipal prochainement. Dans l'attente, il nous est demandé de nommer deux à trois représentants de commune qui composeront le Comité de Pilotage PLUi. Sont nommés M. GUTZWILLER Eric, M. WOLF Hubert, M.

CHONG KEE Sténio. Pour mémoire : les représentants de la commune qui composent le Comité de Pilotage du PLUi III et Gersbach sont M. GUTZWILLER Eric et M. WOLF Hubert.

### **APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT**

Le conseil municipal approuve le rapport 2021 de la CLECT. Pour rappel, il s'agit une attribution de compensation aux communes (ou charges), la fiscalité professionnelle unique étant perçue par la CCS depuis 2017. La compensation à notre commune est inchangée pour 2021.

### **SYNDICAT DE GAZ ET D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN**

Le conseil municipal approuve le projet de statuts modifiés. Principales évolutions : le changement de dénomination du syndicat : « Territoire d'Énergie Alsace » ; l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ; l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation de domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux ; la suppression de la réunion annuelle d'information.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- nomination d'élus chargés de la surveillance de l'évacuation des eaux : le maire propose que chaque conseiller municipal surveille dans son quartier les ouvrages publics (fossés, buses, dessableur, caniveaux, cours d'eau buses....) qui risquent de se boucher en cas de fortes pluies/neige et de provoquer des inondations (ne pas prendre de risques le cas échéant et signaler l'incident à la mairie).

Sont nommés : rue du vignoble et chemin en amont : Nicole KLOPFENSTEIN ; Rue de Ferrette, rue du moulin : Mario LE FAVI ; Rue de Bâle : Denis MATHIOT et Eric GUTZWILLER ; Rue des sapins : Julien LAMY ; grand'rue : Sténio CHONG KEE ; Rue de Fislis – rue des pivoines : Christophe BILGER et Jonathan THEURILLAT ; Rue du muguet : Hubert WOLF.

- gardien de chapiteau (alambic communal) : nomination de M. Eric GUTZWILLER
- Les festivités de fin d'année 2021 étant annulées, les petits cadeaux prévus pour les enfants leur seront remis ; les personnes invitées au repas de fin d'année se verront offrir un bon d'achat Sundgo de 25 €, les personnes en maison de retraite, soit un bouquet, soit un petit panier garni.
- Accord est donné pour la vente de la dernière parcelle du lotissement am herrenweg pour un prix de 90000 €.

### **VOUS SOUHAITEZ SIEGER AUX BUREAUX DE VOTE ?**

#### **(élections présidentielles des 10 et 24 avril et législatives des 12 et 19 juin)**

Si vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales de Werentzhouse et que vous souhaitez siéger au bureau de vote (tranches de 2 h 30), merci de le signaler à un élu (avant début avril) ou au secrétariat de la mairie.

# L'ETAT CIVIL

## NAISSANCES

**Gabriel**, né le 6 octobre 2021

Fils de Lionel BLOCH et de BOLTZ Julie

**Ylian**, né le 7 décembre 2021

Fils de Christian ORCHAMPT et de Lucie VAUCHOT

**Léo**, né le 8 décembre 2021

Fils de David DE BRABANDER et de Stéphanie BOESINGER

**Raphaël**, né le 4 janvier 2022

Fils de Ludovic CHABOUTE et de Céline RENOUX

**Arthur**, né le 13 janvier 2022

Fils de Stéphane HORNUNG et de Lara LEDERMANN



*Toutes nos félicitations aux heureux parents !*

## MARIAGES

**Marvin MOSSER et Mathilde BLEUCHOT**

Se sont dit oui devant le Maire de Werentzhouse le 2 octobre dernier

*Nos vœux de bonheur les accompagnent !*

## DECES

**M. HATSTATT Marcel** est décédé subitement le 25 août ; il était âgé de 87 ans

**M. DOPPLER Eugène** nous a quittés le 30 septembre ; il était âgé de 80 ans

**Mme ACEDO Monique** est décédée le 17 novembre ; elle était âgée de 78 ans

**M. BIPPUS Georges** est décédé le 14 février à l'âge de 70 ans.

*Nous présentons nos condoléances à leurs familles .*

*Les familles/personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des événements de l'état civil (naissance-mariage-décès) sont priées de le signaler au secrétariat de la mairie.*

# LES GRANDS ANNIVERSAIRES

## Mois de janvier 2022

Le 2 janvier	KUGELIN Janine	74 ans
Le 5 janvier	RUETSCH André	80 ans
Le 7 janvier	PROBST Jean-Pierre	86 ans
Le 12 janvier	NAEGELEN Antoine	90 ans
Le 21 janvier	LACHAT Agnès	78 ans
Le 23 janvier	SCHITTLY Madeleine	89 ans
Le 24 janvier	DOPPLER Léa	87 ans
Le 27 janvier	MARY Etienne	73 ans
Le 28 janvier	GELAS Bernadette	74 ans



## Mois de février 2022

Le 16 février	BUCHI Peter	71 ans
Le 23 février	DE JESUS Adriano	71 ans
Le 24 février	MULLER Pierre	89 ans
Le 27 février	BURGDORFER Hans	82 ans
Le 28 février	BAUMLIN Joseph	84 ans

## Mois de mars 2022

Le 11 mars	DE JESUS Rosa	70 ans
Le 15 mars	HOLLER Béatrice	82 ans
Le 15 mars	GILGERT Nicole	84 ans
Le 23 mars	FLUHR Marlène	73 ans
Le 26 mars	NIGLIS Huguette	85 ans
Le 31 mars	STACKLER Claude	73 ans

## Mois d'avril 2022

Le 1er avril	PROBST Jean-Louis	73 ans
Le 3 avril	KIELWASSER Patrick	72 ans
Le 18 avril	INDERBITZIN Claire	87 ans
Le 19 avril	MARTI Bernadette	85 ans
Le 21 avril	DOMINGUES José	73 ans
Le 28 avril	LABOLLE Jean-Louis	70 ans

## Mois de mai 2022

Le 3 mai	BAUMLIN Marie-Jeanne	81 ans
Le 11 mai	RUFFNY Thérèse	86 ans

<b>Le 13 mai</b>	<b>DA SILVA Manuel</b>	<b>70 ans</b>
<b>Le 15 mai</b>	<b>FLUHR Joseph</b>	<b>73 ans</b>
<b>Le 16 mai</b>	<b>JELSCH Thérèse</b>	<b>90 ans</b>
<b>Le 18 mai</b>	<b>MULLER Marguerite</b>	<b>90 ans</b>
<b>Le 19 mai</b>	<b>WOLF Lydia</b>	<b>74 ans</b>

### Mois de juin 2022

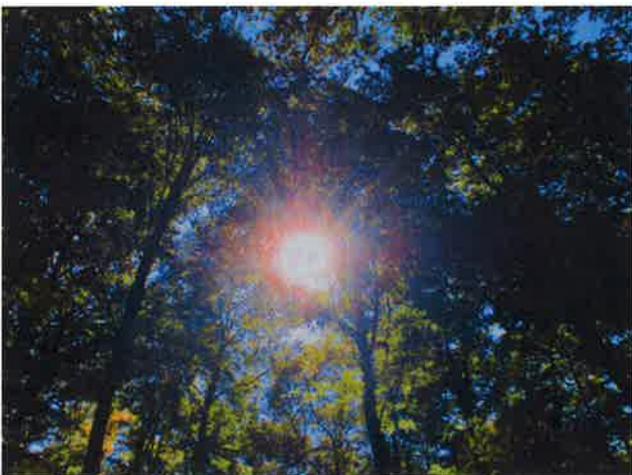
<b>Le 1er juin</b>	<b>MISSLIN Christian</b>	<b>71 ans</b>
<b>Le 7 juin</b>	<b>HOLLER Pierre</b>	<b>81 ans</b>
<b>Le 8 juin</b>	<b>HEINIS Jean-Paul</b>	<b>79 ans</b>
<b>Le 20 juin</b>	<b>GUTZWILLER Marguerite</b>	<b>81 ans</b>
<b>Le 22 juin</b>	<b>TINTORI Rosetta</b>	<b>92 ans</b>
<b>Le 26 juin</b>	<b>KEMPF Arlette</b>	<b>86 ans</b>

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des anniversaires (à partir de 70 ans) sont priées de le signaler au secrétariat de la mairie.

## VOS PHOTOS SAISONNIERES

Nouvelle rubrique, voici les photos saisonnières de notre village qui nous ont été envoyées par des habitants. Merci, et n'hésitez pas à nous transmettre vos photos d'hiver et printemps pour le prochain bulletin (avant le 15.06). Qui sait, peut-être le début d'une grande carrière de photographe....

Photos prises par Isabelle HOFFER



## A NOS AINES, TOUS NOS VOEUX

Le Maire et les Adjointes ont eu le plaisir de reprendre leurs visites auprès des aînés qui le souhaitent et qui ont fêté un grand anniversaire. Tous nos vœux de santé à toutes et tous !



**LCHAT Erwin, 85 ans**  
le 7 décembre 2021  
(ancien meunier du village)



**MULLER Marie-Thérèse, 94 ans le 18 septembre, doyenne du village**

**MULLER André, 94 ans le 2 décembre, doyen du village**

**DREHER Gilbert, 85 ans le 12 novembre**

**RUETSCH André, 80 ans le 5 janvier 2022, agent communal à la retraite**

**NAEGELEN Antoine, 90 ans le 12 janvier 2022**

## MARCHE AUX FLAMBEAUX DU 12 FEVRIER 2022

Nous avons pu bénéficier d'une météo très agréable pour cette marche aux flambeaux post-confinement-covid qui a réuni environ 370 personnes. Les marcheurs ont pu découvrir une partie du nouveau sentier de découverte de la commune et se restaurer au stand vin chaud, au stand barbecue et à la salle polyvalente. Un lâcher de lanternes célestes a agrémenté la fin de la soirée. Rendez-vous l'année prochaine pour des nouvelles aventures sur le sentier de découverte.



# CONCOURS MAISONS FLEURIES

## 2021

Le jury a sélectionné les familles qui se verront remettre un bon d'achat de 25 € à faire valoir auprès d'un horticulteur - Bravo à tous les participants



M. et Mme BAUMLIN Joseph	13 grand'rue
M. et Mme CHABOUTE Alain	8 rue du vignoble
M. et Mme DOUE Maurice	13 rue de Ferrette
M. DREHER Gilbert	7 rue du moulin
M. et Mme ECKERT Norbert	7 rue du muguet
M. et Mme FERRAMENTA DA SILVA Manuel	4 rue de Bâle
M. et Mme GUTZWILLER Robert	3 rue de Bâle
M. et Mme HEINIS Jean-Paul	9 rue de Ferrette
M. et Mme HOLLER Pierre	24 grand'rue
Mme INDERBITZIN Claire	40 grand'rue
M. et Mme KEMPF Michel	6 rue de Bâle
M. et Mme LACHAT Erwin	15 rue de Fislis
Mme LEROUX Paulette	4a rue du vignoble
M. et Mme MASMUNSTER Clément	3 rue des chênes
Mme MEYER Andrée	9a grand'rue
Musée des amoureux	rue de Ferrette
M. et Mme PATTY Jean-Marie	2 grand'rue
M. PROBST Jean-Pierre	1 rue de l'école
M. et Mme RUFFNY Pierre	12 rue des sapins
M. et Mme SCHREIBER Jean-Henri	17 rue du muguet
M. et Mme STACKLER Claude	4 rue des lilas
M. et Mme WELKER Christian	16 rue des lilas
Mme WILLIG Irène	3 grand'rue
Mme WOLF Lydia	4 rue de Fislis



# Concours décors et illuminations de Noël 2021

M. AUER Rémo—Mme URSPRUNG N.	2 rue des roses
M. et Mme BAUMLIN Joseph	13 grand'rue
M. et Mme BONNOT Patrice	6 grand'rue
Mme BRENGARTH Joanna—M. COE J.	5 grand'rue
M. et Mme CHABOUTE Alain	8 rue du vignoble
M. et Mme DOUE Maurice	13 rue de Ferrette
M. et Mme ECKERT Norbert	7 rue du muguet
M. GUILLEMINOT David	15 rue de Bâle
M. et Mme GUTZWILLER Joël	3 rue des roses
M. et Mme GUTZWILLER Robert	3 rue de Bâle
M. et Mme HOFFMANN Christophe	22 grand'rue
M. et Mme HOLLER Pierre	24 grand'rue
Mme INDERBITZIN Claire	40 grand'rue
Mme JONNER Nathalie	4 rue du moulin
M. et Mme KEMPF Michel	6 rue de Bâle
M. et Mme KLEIN Pascal	1a rue de Ferrette
M. et Mme KOHLMANN David	4 rue de Vasselay
M. et Mme KUGELIN Maurice	7 rue du vignoble
M. et Mme LACHAT Erwin	15 rue de Fislis
M. et Mme MASMUNSTER Clément	3 rue des chênes
M. et Mme MEDINA Christian	5 rue de Vasselay
Mme MEYER Andrée	9a grand'rue

Ont été primés et ont reçu une  
bouteille de champagne

M. et Mme MONTANARI Guido	8 rue des roses
M. MORE Philippe	2a rue des lilas
Mme NIGLIS Huguette	18 grand'rue
M. et Mme PATTY Jean-Marie	Restaurant le Bürabus
M. et Mme RAUSER Christian	5 rue des chênes
M. RICHTER S.—Mme SANDNER J.	9 rue des roses
M. ROESCH A.-Mme CHABOUTE C.	5 rue du vignoble
M. et Mme RUFFNY Pierre	12 rue des sapins
M. SANER Pascal—Mme FELZHALB S.	8 rue des anémones
Mme SCHITTLY Madeleine	25 rue de Bâle
M. et Mme SCHOEN Olivier	9b rue du vignoble
M. et Mme SCHREIBER J-Henri	17 rue du muguet
M. et Mme SECULA Christophe	6 rue de Ferrette
M. et Mme SEVRAIN Cédric	7 rue des lilas
M. et Mme STACKLER Claude	4 rue des lilas
M. et Mme WALCH Christian	15 rue des lilas
Mme WILLIG Irène	3 grand'rue



**Bravo à tous !**

**Ce fut encore une fois un très bon cru au niveau local et qui s'est démarqué par rapport aux communes alentours.**

**Bravo et merci à tous d'avoir donné un peu de lumière en cette période difficile.**

# Informations mairie

Consultez notre site : [www.werentzhouse.fr](http://www.werentzhouse.fr) et notre page facebook  
<https://www.facebook.com/werentzhouse>

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous sommes officiellement 599 habitants au 1er janvier 2022

## OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre du dispositif « parcours emploi-compétence », nous recherchons une personne chargée de seconder notre agent technique (espaces verts, travaux d'entretien, petits travaux..)

PROFIL :

- à partir du 1er avril sur un poste de 35 h par semaine
- Réservé aux moins de 26 ans, aux personnes bénéficiant du RSA ou aux chômeurs de longue durée
- Durée du CDD : 12 mois
- Rémunération au SMIC

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer un courrier et un curriculum vitae à M. le Maire avant le 15.03.2022.

## VOTER LORS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL PROCHAINS

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales de Werentzhouse, vous pouvez le faire en passant à la mairie avant le 4 mars ou en vous inscrivant en ligne sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Emporter votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

De nouvelles cartes d'électeurs seront distribuées à tous et toutes avant les élections

**PROCURATIONS** : vous pouvez à présent donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune. Formalités : se présenter à la gendarmerie (avec votre pièce d'identité) et le formulaire CERFA 14952\*03 complété ou vous connecter sur [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr).

## AUTORISATIONS D'URBANISME DEMATERIALISEES (saisine par voie électronique)

Depuis le 1er janvier 2022, tout usager peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, permis de démolir) en ligne.

Une adresse dédiée a été créée, qui ne servira qu'à cet usage ; il s'agit de

**[autorisation-urbanisme@werentzhouse.fr](mailto:autorisation-urbanisme@werentzhouse.fr)**

Il est toujours possible de déposer un dossier papier directement en mairie.

## DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

DM Artiggiano Pizzas s'est installé à Werentzhouse (près de l'aire de jeux). Venez découvrir le distributeur de pizzas nouvelle génération et laissez-vous tenter par des pizzas artisanales, chaudes et croustillantes !

<https://www.facebook.com/DMArtigianopizzas>



Suivez l'actualité  
de la commune

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



GRATUITE  
SANS INSCRIPTION  
SANS PUBLICITÉ

### **ANALYSES D'EAU**

Les comptes-rendus des analyses d'eau sont consultables sur le site [www.werentzhouse.fr](http://www.werentzhouse.fr) (rubrique intercom—eau—analyses d'eau). Ils sont également affichés en mairie.

### **DEJECTION DES CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Nous constatons un relâchement général dans la commune. Il est donc rappelé que les déjections des chiens sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts publics... doivent être ramassées par le propriétaire du chien. Merci de penser à emporter un petit sachet lors de vos promenades.

### **INTERDICTION DE FAIRE UN FEU EN AGGLOMERATION OU A PROXIMITE**

Contrairement à une idée reçue et à d'anciennes pratiques, il est rappelé qu'il est strictement interdit de faire du feu à proximité des habitations quel que soit le matériau brûlé. Tous les matériaux qui étaient habituellement brûlés (bois, papier, carton, herbe...) peuvent à présent être déposés soit au titre du ramassage devant les maisons, soit à la déchetterie de Waldighoffen, soit pour les déchets verts (petites quantités) à l'ancienne décharge (heures d'ouverture voir page 2)

### **PISTE CYCLABLE BOUXWILLER—OLTINGUE**

L'arrêté préfectoral du 20.01.2022 portant cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les communes de Bouxwiller et Oltingue est consultable en mairie jusqu'au 28.03.2022.

### **VOYAGE AU ROYAUME UNI—attention il est nécessaire d'avoir un passeport sauf exceptions (en raison du Brexit)**

Les voyageurs européens doivent disposer d'un passeport valide pour entrer au Royaume-Uni (la carte d'identité ne suffit pas). Seuls les résidents bénéficiaires de l'Accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, éligibles au (pre)settled status, pourront continuer à utiliser une carte d'identité jusqu'en 2025.

Pour tous voyages à l'étranger (dans tous les pays), il est conseillé de se renseigner au préalable sur la situation du pays, les formalités, etc... **sur le site du Ministère des Affaires Etrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>**

### **GRIPPE AVIAIRE—évolution**

La France est toujours classée en « risque élevé » ; par conséquent les mesures à prendre sont les suivantes :

mise à l'abri adaptée des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours.

### **ASSAINISSEMENT—déconnexion des fosses**

Pour rappel, il est important de déconnecter votre fosse septique afin d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration dans les rue de Ferrette (jusqu'au pont), rue de Bâle, grand'rue (depuis la rue des sapins jusqu'au carrefour), rue de Fislis, rue des pivoines. Les habitants des autres rues ne sont pas autorisés à déconnecter leurs fosses, les réseaux n'étant pas encore raccordés à la station d'épuration.

Il est rappelé également que les lingettes et les cotons tige ne doivent pas être jetés dans les toilettes (ne se dégradent pas et bouchent les canalisations). A jeter dans la poubelle noire.

### **PLUi secteur III et Gersbach—phase de concertation**

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi du secteur III et Gersbach couvrant les communes de Durmenach, Illtal, Muespach, Muespach Le Haut, Roppentzwiller, Ruederbach, Steinsoultz, Waldighoffen et Werentzhouse, une période de **concertation du public aura lieu du 3 février 2022 au 4 mars 2022**. Le dossier sera accessible et un registre de concertation mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations et requêtes. La concertation aura lieu au siège de la Communauté des Communes Sundgau à Altkirch ainsi que dans les mairies de communes précédemment citées, aux jours et horaires d'ouverture au public.

# Le cimetière

La commune a engagé des travaux dans le cimetière en vue de proposer d'autres options de location d'emplacements, plus adaptées, aux familles en deuil

## LE COLOMBARIUM

Chaque alvéole peut accueillir deux urnes (uniquement plates). Le fleurissement et le dépôt d'objets personnels doivent rester limités. L'identification des personnes inhumées se fera par gravure sur la fermeture (inclus dans le prix de la concession). A ce jour, une seule alvéole est libre.



## LES CAVURNES

Il s'agit de petits espaces destinés à recueillir les urnes funéraires (plusieurs urnes possibles, en fonction de la taille des urnes, dans un espace bétonné de 80 x 80 cm x 45 cm de hauteur). La pierre horizontale appartient au concessionnaire. Une pierre verticale peut être érigée librement. Le concessionnaire peut y faire graver des noms-dates.



## LES TOMBES SIMPLES ET DOUBLES

Les tombes sont concédées sous forme de tombe simple ou double. L'inhumation des urnes (ou fixation sur la pierre) est également possible. Le concessionnaire peut faire installer une pierre, à ses frais.

## JARDIN DU SOUVENIR

Un jardin du souvenir est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y répandre les cendres. La dispersion des cendres pourra être effectuée soit par les familles elles-mêmes, soit par des personnes habilitées, en présence d'une personne mandatée par la commune. Les noms, prénoms, année de naissance et de décès des dites personnes seront indiqués sur la stèle ; cette opération est réalisée par les services de la mairie. Seules les fleurs coupées naturelles peuvent y être déposées.



## PRIX DES CONCESSIONS A PARTIR DU 01.01.2022

- ⇒ TOMBE SIMPLE SUR 15 ANS : 100 € ; TOMBE DOUBLE SUR 15 ANS : 200 €
- ⇒ COLOMBARIUM (deux cases sur 15 ans) : 1200 € inclus les fermetures inox et la gravure ; 400 € en cas de renouvellement de 15 ans. Les urnes plates sont disponibles en mairie (à prix coutant).
- ⇒ CAVURNE (un emplacement de 80 cm x 80 cm pour 15 ans) : 800 € ; renouvellement : 300 €
- ⇒ JARDIN DU SOUVENIR : 50 € (plaquette de nom et dates incluses)

**REGLEMENT DU CIMETIERE** : un règlement du cimetière (plus complet) est disponible sur simple demande.

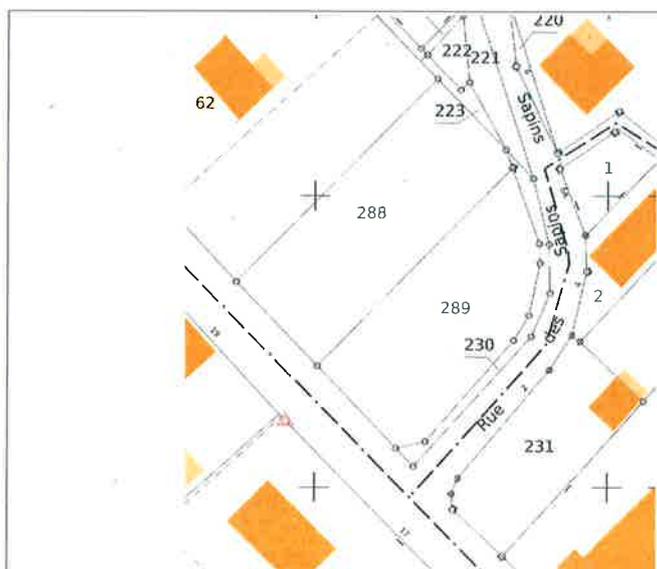
# A VOS AGENDAS

Les dates sont susceptibles d'évoluer en fonction de la progression de la COVID 19

Une information complémentaire vous sera donnée le cas échéant.

Nom de la fête	Dates	Association	Lieu	nature
Elections présidentielles	Dimanches 10 et 24 avril de 8 h à 18 h		Mairie	Élection du Président de la République
Journée citoyenne	Samedi 21 mai	Commune	Ban de la commune	Demi journée de travail
Voyage à Vasselay	Du jeudi 26 au dimanche 29 mai	Association de jumelage	Vasselay	
Elections législatives	Dimanches 12 et 19 juin de 8 h à 18 h		Mairie	Élection des Députés
Journée du patrimoine du Pays et des moulins	Dimanche 26 juin	Moulin LACHAT	9 rue de Ferrette	Visite du moulin rénové
Spackoba	Samedi 24 septembre	Ass. De jumelage Werentzhouse-Vasselay	Salle polyvalente	Diner dansant
Cérémonies du 11 Novembre	vendredi 11 novembre	Commune (au titre inter-paroissial)	Messe et cérémonie	Commémoration
Marché de Noël	Samedi 19 et dimanche 20 novembre	ACCW	Salle polyvalente	Marché
Fête de la St Nicolas	Vendredi 9 décembre	Commune	Salle polyvalente	Sur invitation
Fête de Noël des aînés	Dimanche 11 décembre	Commune	Salle polyvalente	Sur invitation

## VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX A BATIR



La commune met en vente deux parcelles de terrain, entièrement viabilisées, situées à l'intersection de la grand'rue—rue des sapins.

Prix de l'are : 12000 €. Surfaces : parcelle 288 : 978 m<sup>2</sup> ; parcelle 289 : 877 m<sup>2</sup>

Adresser une demande écrite ou par mail au maire de Werentzhouse ; mail : [mairie@werentzhouse.fr](mailto:mairie@werentzhouse.fr).

### DERNIERE PARCELLE DANS LA RUE DES PIVOINES—OPPORTUNITE A SAISIR !

Surface : 923 m<sup>2</sup> soit 92300 €, entièrement viabilisée.

S'adresser à la Citivia sous [commercial@citivia.fr](mailto:commercial@citivia.fr)—tél. 03.89.43.87.67





## ACSL (Association Culture, Sports et Loisirs)

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un grand regret que nous avons dû annuler une année de plus notre marche populaire. La situation sanitaire est trop incertaine et trop compliquée par les restrictions légales pour pouvoir réaliser un rassemblement convivial comme nous en avons l'habitude.

C'est pourquoi nous n'avons pas encore prévu d'autres événements pour 2022.

En espérant que le virus nous quitte enfin cette année, nous comptons sur 2023 pour nous retrouver enfin.

Restez en bonne santé et à bientôt!

**Le Comité de l'ACSL**

## CONSEIL DE FABRIQUE

Je me joins à tous les membres du conseil de fabrique pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Qu'elle nous apporte enfin la liberté de vivre sereinement, sans contrainte ni peur des autres et de pouvoir choisir pour sa santé dans le respect de tous. Il semblerait que la fin de cette crise soit proche, nous l'espérons tous !

Nous avons eu la chance de pouvoir organiser notre repas dansant au mois d'Octobre et ce fut une vraie réussite avec près de 200 personnes et une superbe ambiance. Un grand merci à toute l'équipe du conseil, leur famille et amis, le musicien Jean-Louis, et tous ceux qui ont œuvré pour ce bel événement ! Avec de la volonté, du dynamisme, une certaine insouciance aussi, et ainsi qu'une folle envie de vivre de nos invités, nous avons le temps d'une journée retrouvé l'ambiance d'une vie normale. Ce repas permet aussi de collecter les fonds nécessaires au bon fonctionnement de notre paroisse, merci à tous les participants, et nous souhaitons aussi remercier tous ceux qui ont participé financièrement sous la forme de dons en fin d'année.

Enfin, la vie paroissiale n'est aussi possible que par l'aide généreuse de nos habitants et nous souhaitons remercier M. et Mme Da Silva Suzanne et Manuel ainsi que Mme Hoffer Isabelle pour leur soutien au nettoyage et entretien de notre église.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi les convives de notre prochain repas dansant qui se tiendra en Octobre, date à suivre.

Amicalement,

**L'équipe du Conseil**

## ACCW

Mesdames et Messieurs,

Quelques mots pour vous donner des nouvelles de l'ACCW. Cela ne change pas beaucoup par rapport à l'an passé. Si les conditions sanitaires le permettent, ce que nous espérons vivement, **le marché de Noël se tiendra les 19 et 20 novembre**. Nous pensons que nous avons besoin de nous retrouver...

En attendant, nous vous souhaitons de belles vacances, une bonne santé !

**Annette STACKLER et son Comité**

## ASSOCIATION DE JUMELAGE WERENTZHOUSE—VASSELAY

Le temps passe....malgré la pandémie. Nous voulons vous montrer que l'association existe encore et que nous avons des projets ! **Notre voyage à Vasselay est toujours envisagé de notre côté pendant le week-end de l'Ascension.** Reste à savoir ce qui sera possible pour nos amis vasselayiens.

Nous prévoyons cette année le **Spackoba pour le 24 septembre** si les événements nous sont favorables !

En attendant, prenez soin de vous et portez-vous bien!

Le comité

## PORTES OUVERTES AU MOULIN LACHAT LE 26 JUIN !



Le Moulin de Werentzhouse vous accueille pour la 2ème année le **dimanche 26 juin 2022** afin de venir le découvrir lors de la journée du Patrimoine du Pays et des moulins.

Cette année, c'est autour du thème « être et renaître » que nous vous invitons à nous rejoindre pour découvrir tout le mécanisme ainsi que les outils qui permettaient autrefois de faire de la farine.



C'est autour d'une ambiance chaleureuse et festive que nous vous retrouverons afin de profiter de cette journée. Les modalités seront publiés sur notre page Facebook « Werentzusneri Mehl Mehli » ainsi que dans le journal.

Au plaisir de vous revoir ....

Famille LACHAT

## DON DU SANG

Les dates de collecte du sang pour le groupement de Werentzhouse sont les suivantes :

⇒ le 18/03 à Werentzhouse (salle polyvalente)

⇒ le 21/07 à Fislis

⇒ le 14/10 à Bouxwiller

LE DON DU SANG !



EFS  
ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

# INFORMATIONS DIVERSES

## ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon neutre, indépendant et gratuitement les propriétaires de logements individuels, collectifs et les responsables d'entreprises tertiaire dans leurs travaux de rénovation énergétique et cela sur 3 étapes :

1. Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins
2. Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisations
3. Un suivi du porteur de projet jusqu'à l'engagement des travaux

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse : [conseiller.renovation@pays-sundgau.fr](mailto:conseiller.renovation@pays-sundgau.fr) ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68

## CAFE DES AIDANTS

Vous accompagnez un parent âgé, un proche malade ou en situation de handicap ?

L'APEI SUD ALSACE en partenariat avec l'Association Française des Aidants, vous invite à venir partager votre expérience autour d'un café avec d'autres personnes qui, comme vous, apportent une aide régulière à un membre de leur entourage en perte d'autonomie due à l'âge, à la maladie ou à un handicap. Cette action bénéficie du soutien de la Communauté Européenne d'Alsace, de la Conférence des Financeurs et de IRP Auto.

**Qu'est-ce qu'un Café des Aidants ?**

Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par deux psychologues ayant une expertise sur la question des aidants. Ces moments permettent aux aidants non professionnels de se retrouver, se ressourcer, rencontrer d'autres personnes dans la même situation, avec qui exprimer et partager ses problématiques vécues au quotidien, recevoir des conseils de professionnels ou tout simplement sortir un peu du quotidien en allant boire un café. Ces groupes peuvent être une belle occasion de se sentir compris(e) et moins seul(e).

Ils sont **gratuits**, ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Ils se tiennent une fois par mois, pour une durée d'1h30.

Plus d'informations sur l'Association Française des Aidants : <https://www.aidants.fr/>

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'APEI au 03.89.40.50.64 et sur <https://www.apei-sudalsace.fr/>

## DRONES DE LOISIR

Attention, des règles de pilotage strictes s'imposent à vous si vous utilisez un drone de loisir (survol des propriétés privées, etc...) ; elles diffèrent suivant le type de drone que vous possédez. Se renseigner sur

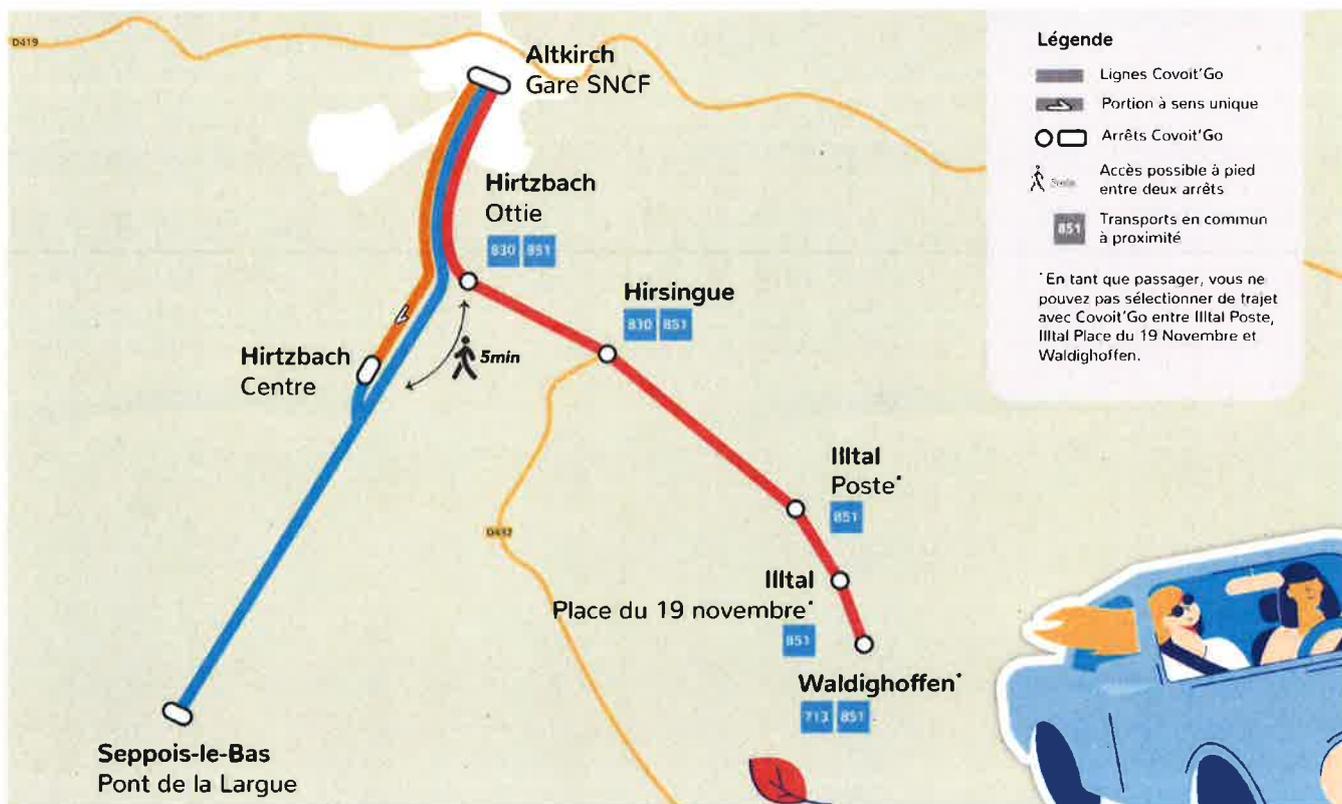
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>

Sanctions en cas de non respect : risque de 1 à 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € à 75 000 € d'amende et de vous faire confisquer votre drone.



## DISPOSITIF COVOIT'GO

Le PETR du Pays du Sundgau propose un dispositif de covoiturage dynamique nommé Covoit'Go. Celui-ci est expérimenté dans l'optique de proposer une alternative de transport simple, pratique et gratuite pour les trajets du quotidien sur le territoire. Fonctionnant sans application, sans enregistrement et sans contraintes horaires, Covoit'Go se veut un système lisible, simple, spontané et surtout gratuit ! Deux lignes ont été implantées depuis la gare d'Altkirch vers Waldighoffen via Hirtzbach, Hirsingue et Illtal et vers Seppois le Bas, via Hirtzbach.



Le principe est le même qu'une ligne de transport en commun ; des arrêts sont aménagés sur des lignes, mais les bus sont ici remplacés... par les voitures des particuliers qui circulent et qui sont remplies de sièges libres !

Concrètement, comment ça marche ? Il suffit pour le passager de se placer à un arrêt Covoit'Go et de sélectionner sa destination sur la console située sous le panneau lumineux. Celle-ci apparaîtra alors et lorsqu'un conducteur aperçoit la demande, il peut s'arrêter sur l'emplacement prévu et emmener le passager à sa destination.

Faire du covoiturage permet de faire des économies sur son budget transport, de diminuer son impact sur l'environnement et surtout c'est solidaire !

Plus d'informations sur le site du PETR du Pays du Sundgau ou au 03.89.25.96.67.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU (Quartier plessier à Altkirch)

Changement des horaires d'accueil du public à compter du 7 mars

Du lundi au mercredi - vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Toutes les informations sur : <https://www.cc-sundgau.fr/> et sur Illiwap

## **73 600 € de travaux pour moderniser le réseau électrique de Werentzhouse**

Mercredi 13 octobre 2021, dans le cadre de la restructuration et de la modernisation du réseau électrique 20 000 volts (HTA) sur la commune de Werentzhouse (Haut-Rhin), Enedis procède au remplacement d'un poste de répartition HTA à 4 directions et à la suppression de la cabine haute située entre les communes de Bouxwiller et de Werentzhouse.

### **Modernisation du réseau**

Les travaux réalisés sur la commune de Werentzhouse consistent à remplacer un ancien poste de distribution publique d'électricité par un poste de répartition télécommandable à distance et à la technologie moderne. Dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Réactivité (PAR) d'Enedis concernant les réseaux haute tension, l'objectif est d'améliorer la desserte en électricité des clients, la qualité de fourniture et de moderniser les réseaux pour répondre à l'accroissement de la consommation en énergie électrique.

### **Installation d'un nouveau poste**

Les travaux de remplacement de la cabine haute par un poste plus compact se sont déroulés dans un espace très restreint sur la même zone géographique. Ils ont été réalisés sans occasionner de coupure pour les clients concernés sur la dizaine de communes du secteur.

Le coût de ces travaux, pris en charge en totalité par Enedis, est de 73 600 euros.

### **Amélioration du paysage**

La restructuration du réseau va également contribuer à une intégration plus harmonieuse des ouvrages électriques dans l'environnement.



#### **Enedis en Alsace**

- 414 143 clients
- 30,9 M€ d'investissement dont 13,9 M€ investis pour moderniser le réseau
- 12 909 km de lignes basse et moyenne



# Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres sont très variés : les animaux en divagation, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, les nuisances sonores, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive !

Mais intéressons-nous aujourd'hui à un domaine entrant dans le cadre de la santé publique :

**Les plantes invasives émergentes avec une présentation des espèces les plus dangereuses**

## L'ambrosie à feuilles d'armoise

Apparue en Alsace dans les années 2000, elle est déjà très implantée dans certaines régions de France, particulièrement en région Auvergne Rhône Alpes où elle pose de sérieux problèmes d'allergies



**Règlementation : Dans le Haut-Rhin, un Arrêté préfectoral rend obligatoire la destruction de cette plante.**



## La Berce du Caucase

Originnaire du Caucase, cette magnifique ombelle blanche pouvant atteindre 4 mètres de haut est photosensibilisante. La sève peut provoquer de graves brûlures.

Plante herbacée, entre 2 et 4 mètres de hauteur, elle affectionne les bords de cours d'eau, les terrains vagues et les bords de voie ferrée. Les fleurs sont d'un diamètre impressionnant et composées de multitudes de petites fleurs blanches.

## La Datura Stramoine

Originnaire du Mexique, la Datura est une plante ornementale largement répandue. Toutefois, toutes les parties de la plante sont hautement toxiques et son ingestion peut s'avérer mortelle.

**Le miel produit à partir de ses fleurs devient toxique. Localisons-la pour lutter contre sa propagation**



## Le Raisin d'Amérique ou Teinturier

Originnaire d'Amérique, cette plante vivace peut atteindre 1 à 3 mètres de hauteur. Elle est toxique et l'ingestion de ses fruits provoque la paralysie des voies respiratoires. Ses racines toxiques peuvent être confondues avec le panais ou le topinambour.

En cas de suspicion, merci de contacter les gardes champêtres de la Brigade Verte à l'adresse mail suivante : [contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr) ou au 03 89 74 84 04

Ou le service environnement de la Communauté de communes Sundgau au 03 89 08 36 20

# Les bonnes pratiques de cohabitation entre utilisateurs de la nature



## 6 Règles d'or pour cohabiter !

**Prenez connaissance des indications à l'entrée des chemins principaux.**



**Portez des vêtements ou accessoires de couleurs vives.**



**Signalez votre présence en faisant signe au premier chasseur rencontré sur la ligne de battue.**



**N'hésitez pas à aller à sa rencontre pour récolter des informations.**



**Restez sur les sentiers, ne vous aventurez pas en dehors.**



**Tenez votre chien en laisse.**

**Par mesure de vigilance, éloignez-vous progressivement de la battue en cours.**

**Respecter l'environnement et respecter autrui, passent par des gestes simples, comme le ramassage des déchets.**



**Garder son chien en laisse est une pratique responsable pour préserver la quiétude de la faune sauvage. Si vous apercevez un faon, il n'est pas perdu. Ne le touchez pas !**

## Préserveons notre environnement !



Fédération Départementale  
des Chasseurs du Haut-Rhin

Sources : FDC68 / 31.06.2023 / E. Degenlin - A. NEBON - PHABAY / PNC

<< L'acceptation dans la diversité est un gage certain pour une cohabitation paisible >>

Moucar Keita